

DEC161246DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche [UMR6174] intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, directeur par intérim de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département
Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département
DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du
département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, directeur de la
centrale de technologie
Mimento ;

Article 4

La décision n°DEC152530DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès